L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX, No. 78 rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 16 MARS 1863 Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans :
LUNDI MATIN, 16 MARS.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le Shérif—10 heures et demie, continuation de la vente du fonds de magasin, No. 120, rue du Canal.

Par Nouet, constable—à midi, rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, le fonds d'un café.

Par Hoffman & Marks—à 10 heures, dans la rue de Chartres No. 41, marchandises sèches, lingerie pour hommes, &c.

Par Hector H. McLean—à 10 heures et demie, dans la rue des Magasins No. 19, encoignure Commune, jambons, épaules, graisse, beurre, pommes de terre, &c.

Par R. T. Montgomery—à midi, dans la salle d'encan, rue de Camp, No. 93, avenue de premier choix.

Parlement anglais.

Débats sur les affaires américaines.

Nous n'avons donné qu'une analyse succincte des discours prononcés au Parlement anglais lors de la discussion de l'adresse. Voici un compte-rendu plus détaillé :

CHAMBRE DES LORDS.—*Séance du 5 février*

S. A. R. le prince de Galles est introduit dans la Chambre, où son Age lui donne pour la première fois le droit de siége. Le prince est accompagné du duc de Cambridge, du duc de New Castle, de lord Derby et d'un grand nombre d'autres membres, revêtus de leurs insignes et de costume de Cour. S. A. R. prête serment, puis, après avoir signé le registre de la Chambre, va prendre place sur l'estrade royale, à la droite du trône. Avant de quitter l'ensemble ordinaire, le prince s'avance vers le banc de laine et va s'asseoir à côté de son père.

Lord Dudley présente l'Adresse.

Le comte de Granard l'appuie.

Lord Derby, après quelques mots de félicitation à l'adresse du prince de Galles, de son mariage et de son entrée à la Chambre des Lords, poursuit ainsi :

J'aborderai ensuite un autre sujet également important et digne d'intéresser ce pays tout entier. Je puis dire que je ne vois rien à reprendre, rien qui soit matière à critiques, dans la conduite qu'a suivie le gouvernement concernant la guerre qui désole les Etats-Unis d'américique. Je puis regretter, mais non douter, que ce soit le cas. Je me joindrai à la démarche à laquelle l'invitait si souvent de la France, quelque faibles que paraissent les chances de succès, non pas pour mettre un terme à la guerre, mais pour essayer d'amener par de bons offices l'armistice qui est le premier devoir de l'belligérant et le temps de réfléchir aux maux de la lutte sans issue dans laquelle ils sont engagés.

Mais ayant de censurer la conduite du gouvernement sur ce point, je crois juste de reconnaître qu'il était en meilleure position que je ne le suis pour juger s'il y avait pour lui chance de réussite dans une intervention, ou si cette intervention n'était pas de nature à envenimer plutôt la situation.

Sur ce point, le gouvernement ne pouvait que s'en référer à son ministre aux Etats-Unis. Je ne fais aucune objection, tout en regrettant qu'il n'ait été fait aucune tentative pour rapprocher les partis en présence.

J'estime que, préalablement à tout essai de médiation, les puissances qui la tenteront devraient d'abord s'entendre sur les termes, sur la base, sur les principes que qui devraient servir de base à cette médiation. Mais, si j'ai quelque connaissance de l'état des sentiments respectifs du Nord et du Sud, la question qui s'agite entre eux n'est pas une question relative, mais une question de principes fondamentaux qu'il n'est pas possible de concilier, les uns voulant l'Union, les autres la séparation. Comment choisir entre ces deux principes ? Voilà le véritable nœud de la difficulté ; la on doit s'arrêter forcément.

Beaucoup de mes amis politiques, privés pour l'opinion auxquels j'ai la plus grande déférence, ont dit et répété quelque moment était venu où il serait désirable qu'on reconnût les Etats du Sud. Tout en regrettant de me trouver en désaccord avec eux, je ne puis admettre qu'il soit sage en politique de prendre dès à présent ce parti.

Je ne connais que deux cas où pareille reconnaissance de la part de gouvernement, neutres puisse avoir lieu.

L'un est lorsque le pays où une révolte a éclaté, tout en refusant d'accepter le fait accompli, a toutefois cessé la guerre, de telle sorte qu'il n'y a plus de lutte armée. Tel a été le cas lors de la révolte de l'Amérique du Sud contre l'Espagne. Longtemps avant la reconnaissance des Etats-Unis, l'Espagne avait cessé de prendre aucune mesure pour les réduire à l'obéissance. Elle ne reconnaissait pas leur indépendance ; mais nous la reconnûmes, nous, par la raison que la guerre pour l'indépendance avait cessé.

L'autre cas qui peut donner lieu à la reconnaissance est celui qui se produit lorsque des puissances étrangères, dans un intérêt d'humanité, désirent qu'il soit mettre un terme à un état de guerre désastreux. Mais, dans ce cas là, l'action de reconnaissance ne suit pas, elle précède l'intervention qui a pour but de soutenir le pays dans le droit à l'indépendance est reconnu. Un cas semblable s'est présenté lors de la séparation de la Belgique et de la Hollande, également lors de la séparation de la Grèce et de la Turquie. Trois fois d'intervenir pour arrêter les horreurs de la guerre impliqua la nécessité de prendre la défense du parti belligérant qu'on a reconnu.

Maintenant, je pense que ce point de vue n'a pas été suffisamment examiné par ceux qui réclament si vivement la reconnaissance du Sud. Pour moi, je suis fortement convaincu que, quoi qu'il arrive, le rétablissement de l'Union, dans son état primitif est absolument impossible. Je crois que dès l'origine de la lutte, ses propositions étaient de voir le Nord et que l'opinion générale était que le Nord viendrait facilement à bout de soumettre le Sud. Mais, il a toujours été évident que du jour de la victoire commencerait les difficultés, parce qu'il serait impossible, après de si forts haines, après tant de maux infligés de part et d'autre, qu'une reconciliation cordiale ou une solide union pût avoir lieu. Si cela était vrai il y a un an, cela l'est bien plus maintenant, que chaque semaine change jour, chaque instant amène quelque nouvelle cause de haine qu'il devient plus évident qu'aucun des deux partis ne peut l'emporter sur l'autre d'une façon décisive, l'un des deux agissant sur la défensive avec tous les avantages propres du système, de sorte qu'il n'y a de chance que pour une continuation de la guerre et de massacres avec recrudescence des sentiments implacables qui perpétuent les guerres civiles. Il n'y a donc aucune possibilité, dans cet état de choses, de rétablir l'union. En même temps, il ne faut pas oublier que le Nord est en possession des côtes du Sud. Il n'y a donc pas moyen de dire que la lutte a cessé et qu'il y a lieu de procéder à la reconnaissance, quand même telle serait notre intention, sans aller plus loin. Et personne, je le pense, ne serait d'avis que nous devions appuyer notre reconnaissance par des armes, et imposer nous-mêmes les conditions de la séparation. Voilà pourquoi j'approuve la conduite du gouvernement et la neutralité qu'il a gardée fidèlement dans cette question.

Après un tableau animé de la détresse des classes ouvrières par suite de la disette du coton, après un éloge de la bienfaisance publique et l'espoir exprimé que les souffrances populaires seraient un terme et seront d'ailleurs sans cesse adoucies par le dévouement de tous, le noble lord continue à suivre les objets traités dans le discours royal.

Il critique lord Russell au sujet de la question danoise et accuse le ministre d'avoir fait jouer à l'Angleterre un rôle ridicule, et d'avoir engagé inutilement les embarras du Danemark en l'exposant à la pression de la Prusse et de l'Angleterre.

Arrivant aux affaires de Rome, il demande ce qu'on doit penser des succès de la diplomatie de lord Russell en ce côté. Si l'Angleterre a un conseil à donner au Pape, dit-il, le noble comte droit-il dire la personne que le Saint Père soit le plus disposé à écouter ? (rires). Le Pape, ajoute-t-il, consacre, fait la remarque qu'il pourrait être un jour amené à réclamer l'hospitalité de l'Angleterre, lord Russell lui fit immédiatement l'offre formelle d'une escadre pour le transporter. En même temps il fait des observations de nature à prendre occasion propice pour quitter Rome et lui promettait un asile dans l'île de Malte (rires). Mais le moment qu'il choisissait pour agir ainsi était précisément celui où l'Empereur des Français venait de promettre au Pape la plus haute protection. Voilà l'entente cordiale ! Voilà la vérité des vues qu'apportaient l'Angleterre et la France dans les affaires d'Italie. (Applaudissements). Or, dit-il en l'intérêt de l'Europe que le Pape fût maintenu, sous la protection du gouvernement procestant, le plus calomnié dont les habitants sont en majorité catholiques ? Certainement, s'il était une position théoriquement propre à mettre le comble aux difficultés et aux embarras de la question, ce serait celle du Pape transféré à Malte.—Applaudissements.

Le noble lord n'approuve pas le ministère en ce qui concerne la question de Grèce. Il cite les paroles du discours royal, qui dit que la candidature du prince Alfred a dû être refusée malgré le vœu des grecs, en vertu des engagements diplomatiques et "d'autres puissantes considérations." Ces considérations, dit-il paraissent avoir été regardées comme également puissantes par d'autres personnes. Car il ne semble pas jusqu'à présent qu'aucun prince soit disposé à accepter le trône de Grèce.

Il est vrai qu'on nous a appris récemment que des arrangements satisfaisants devaient être conclus qui donneraient à la solution satisfaisante à la question ; mais il paraît que les négociations se sont terminées sans résultat. Si, toutefois, des raisons diplomatiques ont empêché le gouvernement d'accepter le trône pour le prince Alfred, je demanderai pourquoi on a conseillé si longtemps le peuple grec dans l'espoir que le prince Alfred accepterait la candidature.

Pourquoi des instructions ont elles été envoyées à deux ministres à la fois, pour lui prescrire de n'intervenir dans aucun des événements subséquents ?

On lord Russell a eu le projet d'accepter le trône de Grèce pour le prince Alfred, ou il ne l'a pas eu ; s'il l'a eu, il a changé, il a agi d'une manière inexplicable ; ou bien il a changé de projet, le peuple grec en l'entretenait et longtemps dans une vaine espérance. S'il a eu réellement ce projet, il ne peut y avoir rencontré que scène de la plus grande tristesse de la part de la famille royale de Danemark, ce qui est peu digne. Et si l'alternative a été entre ces deux termes de ce dilemme [illisible].

Un autre point extrêmement délicat a été touché dans le discours de la Reine, la question des îles Ioniennes. C'est là une question qui concerne les intérêts non-seulement de la Grèce, mais aussi de ceux de l'Angleterre et de l'Europe. Je ne prétends pas que la Reine n'ait pas le droit exclusif de disposer de ces îles, mais je nie qu'elles aient été annexées à la Couronne d'Angleterre de manière à ne pouvoir être séparées sans le consentement du Parlement. Je ne les considère à cet égard que comme faisant partie intégrante des Etats-Unis Ioniens, de toute sorte que leur destinée ne peut être réglée à un démembrement de leur connexion actuelle avec la Grèce sans le consentement de leur puissance protectrice. Mais le premier point c'est que la Grèce manifeste un vœu spontanée, qui implique une parfaite connaissance de politique européenne pour que ce vœu soit exprimé, après mûre délibération, de son temps, après mûre délibération. Je crois aussi que ces trois îles sont intéressantes pour la Grande Bretagne.

Après avoir fait l'historique des événements qui ont amené les îles Ioniennes dans la dépendance de la Grande Bretagne, le noble comte termine en disant :

Il faut maintenir l'équilibre des forces en Europe, et je crois que la cession de ces îles à la Grèce serait une violation de ce principe. Je ne puis croire que la Grèce, si elle devient libre, ne soit pas disposée à accepter les conditions qui lui seront offertes par les puissances protectrices des îles Ioniennes à qui elles appartiennent.

Lord Granville répond à lord Derby. Il dit que le gouvernement a été heureux de voir le prince de Galles prendre sa place dans la Chambre des Lords, puisqu'il aime à voir le fils aîné de la Reine suivre les traces de son père.

Il approuve la conduite du gouvernement sur la question de Grèce. Il cite les paroles du discours royal, qui dit que la candidature du prince Alfred a dû être refusée malgré le vœu des grecs, en vertu des engagements diplomatiques et "d'autres puissantes considérations." Ces considérations, dit-il paraissent avoir été regardées comme également puissantes par d'autres personnes. Car il ne semble pas jusqu'à présent qu'aucun prince soit disposé à accepter le trône de Grèce.

Il est vrai qu'on nous a appris récemment que des arrangements satisfaisants devaient être conclus qui donneraient à la solution satisfaisante à la question ; mais il paraît que les négociations se sont terminées sans résultat. Si, toutefois, des raisons diplomatiques ont empêché le gouvernement d'accepter le trône pour le prince Alfred, je demanderai pourquoi on a conseillé si longtemps le peuple grec dans l'espoir que le prince Alfred accepterait la candidature.

Pourquoi des instructions ont elles été envoyées à deux ministres à la fois, pour lui prescrire de n'intervenir dans aucun des événements subséquents ?

On lord Russell a eu le projet d'accepter le trône de Grèce pour le prince Alfred, ou il ne l'a pas eu ; s'il l'a eu, il a changé, il a agi d'une manière inexplicable ; ou bien il a changé de projet, le peuple